

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les nominés aux « Fibres d'or » sont connus !

Marche-en-Famenne, le 12 avril 2021 – Tous les deux ans, les Fibres d'or mettent à l'honneur des entrepreneurs particulièrement engagés dans le développement de la filière bois wallonne. En marge des traditionnelles Rencontres Filière Bois, quatre distinctions sont remises dans les catégories suivantes : innovation procédé, innovation produit, jeune entrepreneur et formation. Les Fibres d'or expriment ainsi la vitalité de la filière wallonne du bois !

Innovation Procédé

La Fibre d'or de l'innovation procédé est octroyée à une entreprise wallonne qui a transféré ou développé une technique innovante en Wallonie. Cette technique peut contribuer de façon majeure à l'essor de l'emploi du bois. Son transfert ou son développement s'est réalisé dans le respect des 3 piliers fondamentaux et indissociables du développement durable : économique, social et environnemental. L'innovation procédé peut être étendue aux activités de services, à l'organisation et au marketing.

Les nominés sont :

- **Durwood**, pour le développement de solutions de remplacement à la créosote dans la préservation du bois.
- **Hoffmann Frères**, pour l'intégration de son poste de contrôle qualité automatisé au sein de la chaîne de production.
- **ITS Energy**, pour la production de charbon de bois à partir d'essences de bois wallonnes dans une logique de circuits courts.
- **Prefabois**, pour la préfabrication en usine, l'usinage de grumes par robots et le recours à une usine mobile lors de la fabrication du carport solaire de Pairi Daiza.
- **Timbtrack**, pour le développement d'un scanner dendrométrique, outil numérique pour la gestion des forêts.

Innovation Produit

La distinction entre une innovation procédé et une innovation produit n'est pas toujours aisée. En effet, le développement d'un procédé peut mener à la fabrication d'un nouveau produit et un produit peut mener à la mise en place d'un nouveau procédé ! Toutefois, il s'agit, pour cette Fibre d'or de l'innovation produit, de récompenser une entreprise qui a mis au point ou distribué un produit novateur à base de bois ou favorisant l'usage du bois.

Les nominés sont :

- **Chimsco**, pour sa poutre bois-métal « Posi » extrêmement légère et résistante.
- **Depro Profiles**, pour sa gamme « Hydro » d'accessoires de revêtement de sol adaptée aux conditions humides.
- **Mathy by Bols**, pour sa gamme de mobilier « Asymetry » développée selon les principes de l'économie circulaire.

- **Stabilame**, pour son mur en CLT « Stabigreen », cloué avec des clous en bois.
- **Unilin**, pour son panneau MDF « Fibrilux MR Black Super Matt » coloré en noir dans la masse avec un revêtement de finition super mat sur les deux faces.

Jeune entrepreneur

C'est l'âge qui constitue ici le critère de sélection, et non l'ancienneté dans la filière bois. Seuls les entrepreneurs de moins de 40 ans sont éligibles dans cette catégorie. L'objectif de la Fibre d'or du jeune entrepreneur est avant tout de mettre en lumière l'audace et l'enthousiasme d'entrepreneurs qui se sont engagés tôt dans un secteur de la filière bois.

Les nominés sont :

- **François Amorison**, gérant de **Durwood**, actif dans le développement de solutions de remplacement à la créosote pour la préservation du bois.
- **Sébastien Bauwens, Christophe Burton, Martin Giaux, Gilles Lacroix et François Lehaire**, gérants de **Ter-Consult**, bureau d'études qui développe et utilise de nouvelles technologies au service de l'arbre, des forêts et de l'environnement.
- **Romain De Smedt**, gérant de **De Smedt Bois**, actif dans la production de bois de chauffage et la distribution de combustibles bois et de palettes.

Formation

La formation est un aspect essentiel pour croître dans un marché en constante évolution : former son personnel pour le faire progresser, pour acquérir de nouveaux équipements, pour développer de nouveaux produits. La Fibre d'or récompense l'entreprise qui a accordé le plus d'attention à la formation de son personnel au cours des 2 dernières années, quelle que soit la taille de l'entreprise !

Le nominé est :

- **Chimsco**, spécialiste de la construction bois, pour l'organisation de formations, de séminaires, de séances de coaching et d'activités de team building.

Le jury

Un jury indépendant et pluridisciplinaire sera chargé de désigner les lauréats dans chaque catégorie. Celui-ci se compose de :

- Sylvie Loutz, gestionnaire de projets en construction durable à la Direction du Développement durable du SPW
- Thomas Baudot, chargé de mission structuration filière bois au sein de l'interprofession Fibois Hauts-de-France.
- Renaud Delhaye, expert en transformation numérique des entreprises à l'Agence du Numérique.

Rendez-vous le 7 mai 2021

Pandémie oblige, les Fibres d'or seront exceptionnellement décernées en ligne le vendredi 7 mai 2021, à partir de 13h15. Cette remise de prix s'intégrera dans une journée de conférence et d'ateliers dont le thème sera « **Le climat : de toutes les matières, c'est le bois qu'il préfère** ».

Tous les renseignements et les liens vers le programme complet et la chaîne de diffusion sont disponibles sur les sites www.rfbois.be et www.fibresdor.be ou sur simple demande, par e-mail, à l'adresse info@fibresdor.be.

A propos de l'Office économique wallon du bois

L'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie. Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.

A propos des Rencontres Filière Bois

Les Rencontres Filière Bois sont organisées collégalement par l'ensemble des composantes de la filière bois, publiques et privées, et rassemblent chaque année plus de 300 participants. Elles poursuivent un double objectif. Elles contribuent d'une part à combler le déficit en matière de communication dont pâtit la filière et participent d'autre part, en rassemblant les professionnels de la forêt et du bois, au décloisonnement entre les sous-secteurs dont la filière est constituée, ainsi qu'à l'harmonisation des points de vue.